

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 À 19H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MADAME

- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- MICHEL BÉLANGER, représentant de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, et Mme Joëlle Gendron, urbaniste aménagiste.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Mme le préfet constate le quorum et elle déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 22 novembre 2023 soit adopté avec Varia ouvert.

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
- 3. Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2023
- 4. RENCONTRE
- 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Budget 2024
 - 5.1.1 Adoption du budget 2024
 - 5.1.2 Avis de motion Règlement n° 2024-114 relatif à la répartition des quotes-parts et à leur versement pour l'année 2024
 - 5.1.3 Échelons salariaux et ajustements des salaires des élus
 - 5.1.4 Services en inspection en bâtiment 2024
 - 5.2 Entente agroalimentaire Chaudière-Appalaches 2024-2028



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.3 Entretien de cours d'eau
 - 5.3.1 Entretien d'une branche sans nom du cours d'eau Corriveau située à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et à Berthier-sur-Mer
 - 5.3.2 Entretien d'une branche sans nom de la rivière Morigeau à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 - 5.3.3 Entretien d'une section du cours d'eau Giasson à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 - 5.3.4 Entretien d'une section de la branche Cannelle-Lamonde du cours d'eau La Blague à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
 - 5.3.5 Entretien d'une section du cours d'eau Têtu à Montmagny
- 5.4 PFM3 Adoption de la Politique familiale municipale et du plan d'action MRC
- 5.5 Loi 25
 - 5.5.1 Délégation de fonctions et désignation du responsable de la protection des renseignements personnels et /ou de l'accès aux documents
 - 5.5.2 Adoption de la Politique sur l'accès aux documents, la protection et la confidentialité des renseignements personnels
- 5.6 FRR Reddition
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité
 - 6.2 Agent.e de développement territorial
 - 6.3 Agent.e de développement touristique
 - 6.4 Projet régionaux
 - 6.4.1 Projet d'agrandissement du Parc industriel de Montmagny – Décision de la CPTAQ
 - 6.5 Programme de subvention transport adapté Signatures
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de novembre 2023
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 17 novembre 2023
 - 8.3 Marge de crédit Hausse
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 STQ Bateau d'hiver à l'Isle-aux-Grues
- 11. ÉLECTIONS
 - 11.1 Poste de préfet
 - 11.1.1 Dépôt des candidatures reçues
 - 11.1.2 Élection
 - 11.2 Poste de préfet suppléant
 - 11.2.1 Dépôt des candidatures reçues
 - 11.2.2 Election
- 12. SIGNATAIRES DES COMPTES BANCAIRES
- 13. ALLIANCE DE L'EST S.A.
- 14. LISTE DES COMITÉS NOMINATION EN JANVIER 2024
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 3.1 SESSION DU 14 NOVEMBRE 2023

2023-11-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 14 novembre 2023 soit adopté



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

tel que rédigé avec la précision à l'effet que la rencontre s'est terminée à 21h13 et non 20h13.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 JOURNAL L'OIE BLANCHE - APPUI

Une rencontre a eu lieu avec M. Éric Maltais, directeur général du journal L'Oie Blanche, concernant l'arrêt de la distribution du journal par Transcontinental.

- CONSIDÉRANT la présentation faite par M. Éric Maltais, directeur du journal L'Oie Blanche, afin d'informer et sensibiliser les maires au sujet de la Loi C-18 du gouvernement canadien (concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada) en lien avec une redistribution équitable des revenus publicitaires;
- CONSIDÉRANT que lesdites compagnies internationales s'accaparent de plus de 80 % des revenus publicitaires, affectant ainsi la rentabilité des médias canadiens, donc de nos médias régionaux;
- CONSIDÉRANT que notre journal régional est un outil important en contribution à notre développement régional pour l'ensemble des municipalités;
- CONSIDÉRANT la décision annoncée de TC Média (Transcontinental S.E.N.C.) de cesser la distribution de son PUBLISAC sur le territoire de notre MRC après le 13 février 2024, faisant en sorte que notre journal régional coopératif L'Oie Blanche se retrouvera ainsi sans son distributeur, devant trouver une alternative qui sera beaucoup plus dispendieuse et qui rendra impossible la distribution porte-à-porte telle qu'elle s'effectue actuellement;
- CONSIDÉRANT que le journal L'Oie Blanche est parmi les plus importants véhicules publicitaires pour l'ensemble des gens d'affaires de la région en raison de la distribution de ses quelque 24 000 exemplaires et qu'il devra acheter de nombreux équipements s'il doit développer son propre réseau de distribution, donc des investissements importants;
- CONSIDÉRANT que bon nombre de citoyens n'auront plus accès au service de circulaires des commerçants parce que le nouveau produit mis en marché par TC Média (Transcontinental S.E.N.C.), qui s'appelle RADDAR et sera distribué par Postes Canada, ne rejoindra pas tous les foyers sur le territoire et qu'il est important que tous les foyers du territoire puissent recevoir ces informations;
- CONSIDÉRANT que Postes Canada peut représenter une solution alternative intéressante pour le journal, mais que les coûts exorbitants entraineront un problème budgétaire majeur affectant la rentabilité de l'entreprise;
- CONSIDÉRANT que Patrimoine Canada, ministère ayant la gouvernance de Postes Canada, pourrait soutenir les médias régionaux par le biais d'un programme spécial, qu'il s'agisse d'un prix préférentiel, ou encore d'une subvention ponctuelle pouvant couvrir les frais excédentaires;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le journal L'Oie Blanche dans ses démarches de distribution alternative et que des démarches soient également effectuées auprès du député fédéral Bernard Généreux afin qu'il fasse des représentations auprès de la ministre Mélanie Joly et de Patrimoine Canada dans le but de créer un programme visant à combler l'écart de coût actuel en rapport avec le fournisseur futur, permettant ainsi à la population de notre territoire d'avoir accès aux journaux locaux.

ADOPTÉ

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES 5.1 BUDGET 2024

5.1.1 ADOPTION DU BUDGET 2024

- CONSIDÉRANT le projet des prévisions budgétaires déposé au Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour l'année 2024;
- CONSIDÉRANT que ces prévisions ont été élaborées à la suite des sessions de travail du Comité du budget tenues le 14 novembre 2023 et du Conseil des maires de la MRC de Montmagny tenue le 14 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les prévisions budgétaires de la MRC de Montmagny pour l'année 2024 comportant des dépenses de 6 968 237 \$ (incluant un service de la dette de 231 300 \$), des revenus de 3 845 071 \$ (incluant une affectation de revenus reportés et d'appropriation de surplus de 220 660 \$) pour une répartition (quote-part) aux municipalités de 3 123 166 \$, soient acceptées.

ADOPTÉ

5.1.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2024-114 RELATIF À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET À LEURS VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2024

Je, Gilles Giroux, maire de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, donne par les présentes un avis de motion à l'effet que la MRC de Montmagny adoptera le mardi 23 janvier 2024, un règlement n° 2024-114 relatif à la répartition des quotes-parts et à leurs versements pour l'année 2024 et les années subséquentes.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MONTMAGNY

RÈGLEMENT N° 2024-114

RELATIF À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET À LEURS VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2024

Avis de motion : Adoption :

22 novembre 202323 janvier 2024

2023-11-33

AVIS DE MOTION



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Approbation du ministre: Publication :

N/A

30 janvier 2024

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny peut fixer par règlement les critères de répartition de ses quotes-parts en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné à la session du 22 novembre 2023 avec dépôt d'un projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR :	
APPUYÉ PAR :	

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un règlement portant le numéro 2024-114 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par le conseil ce qui suit:

ARTICLE 1 - TITRE

Le présent règlement porte le titre de « RÈGLEMENT N° 2024-114 RELATIF À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET À LEURS VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2024 ».

QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1

ARTICLE 2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Les dépenses d'administration générale, d'aménagement et de mise en valeur du territoire, sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 3 - RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Les dépenses de la fonction « Rémunération des élus » sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, à un coût fixe égal pour chaque municipalité. Ces dépenses sont: la rémunération pour la participation aux séances du conseil et aux réunions de travail précédant ces sessions.

ARTICLE 4 – PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT

4.1 <u>ADMINISTRATION</u>, <u>DÉVELOPPEMENT ET PROJETS</u> <u>RÉGIONAUX</u>

Les dépenses d'administration en promotion et développement du territoire et la contribution pour les projets régionaux, sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 5 - BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Les dépenses pour le financement de l'activité « Boues de fosses septiques », sont et seront réparties, par unité de résidences isolées permanentes et(ou) saisonnières de chaque municipalité.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ARTICLE 6 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les dépenses pour le financement de l'activité « Gestion des matières résiduelles », sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 7 – COURS D'EAU

Les dépenses pour le financement de l'activité « Cours d'eau », sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la Loi sur la fiscalité municipale.

ARTICLE 8 - SÉCURITÉ INCENDIE

Les dépenses pour le financement de l'activité « Sécurité incendie », sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la Loi sur la fiscalité municipale.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION FONCIÈRE

Les dépenses pour le financement de l'activité « Évaluation foncière » sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, de la façon suivante :

- 1) Montant de base reconnu en 2003 selon l'annexe 1 au montant de 441 142 \$ pour chaque municipalité;
- 2) L'excédent des dépenses d'évaluation foncière, par rapport au montant de base 2003, pour 2024 et les années subséquentes, sont et seront réparties au prorata de la moyenne arithmétique des trois critères suivants :
 - La richesse foncière uniformisée 2024;
 - Le nombre de dossiers au sommaire du rôle 2024:
 - Le nombre de changements au rôle d'évaluation foncière au sommaire du rôle 2024.

ARTICLE 10 - ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

Les dépenses pour le financement de l'Édifice Amable-Bélanger, sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la Loi sur la fiscalité municipale.

ARTICLE 11 – CONGRÈS FQM

Les dépenses de la fonction « Congrès FQM » sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, à un coût fixe pour chaque municipalité.

ARTICLE 12 – TOURISME

Les dépenses de la fonction « Tourisme » sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, à un coût fixe pour chaque municipalité.



2023-11-34

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 13 – AUTRES DISPOSITIONS

Le tableau des montants de quotes-parts imposées aux articles 2 à 12 est joint en annexe A du présent règlement. Les quotes-parts 2024 totalisent une somme de 3 123 166 \$.

ARTICLE 14 – VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Le Conseil de la MRC de Montmagny déterminera, annuellement, par résolution, la date de versement des quotes-parts.

ARTICLE 15 – ABROGATION DE RÈGLEMENT

Le présent règlement abroge le règlement n° 2023-110 ainsi que tout autre règlement non ici mentionné mais en contravention avec le présent règlement.

ARTICLE 16 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Préfet	Greffière-trèsorière

5.1.3 ÉCHELONS SALARIAUX ET AJUSTEMENTS DES SALAIRES DES ELUS

- CONSIDÉRANT que le salaire des employés est conforme aux lettres transmises en 2022 (pour 2023 et 2024);
- CONSIDÉRANT que pour les élus, le règlement de rémunération sera modifié en 2024 afin d'inclure la hausse IPC et nouvelle refonte en règlement (10 %);
- CONSIDÉRANT que pour les cadres et les employés ayant atteint leurs échelons, l'IPC sera appliqué;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. FRÉDÉRIC JEAN APPUYÉ PAR: M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme l'indexation et la refonte du salaire des élus pour 2024 au taux de 10 % (4,7 % et 5,3 %). Un nouveau règlement sera requis conformément à la Loi sur la rémunération et le traitement des élus.

QUE pour les cadres et les employés ayant atteint leur échelon maximum en 2023, l'IPC de 4,7 % soit appliqué.

ADOPTÉ

5.1.4 SERVICES EN INSPECTION EN BÂTIMENT 2024

CONSIDÉRANT le Service d'inspection en bâtiment et les coûts



2023-11-35

2023-11-36

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

établis pour 2024 et les demandes des municipalités participantes;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

PARTIES	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Tot
CONTRIBUTIONS MONÉTAIRES					
MAPAQ	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	1 200 000 \$
MAMH	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	400 000 \$
upa de la Chaudière- Appalaches	21 000 \$	22 050 \$	24 255 \$	27 893 \$	95 198 \$
MRC ET VILLE					
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE	9 080 \$	9 534 \$	10 488 \$	12 061 \$	41 163 \$
MRC DE l'ISLET	5 886 \$	6 181 \$	6 799 \$	7 818 \$	26 684 \$
MRC LES ETCHEMINS	5 464 \$	5 737 \$	6 311 \$	7 258 \$	24 770 \$
MRC DE BEAUCE- SARTIGAN	11 604 \$	12 184 \$	13 402 \$	15 412 \$	52 602 \$
MRC DE BELLECHASSE	8 828 \$	9 270 \$	10 197 \$	11 726 \$	40 021 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	8 072 \$	8 476 \$	9 324 \$	10 722 \$	36 594 \$
MRC DE MONTMAGNY	6 474 \$	6 798 \$	7 478 \$	8 599 \$	29 349 \$
MRC DE BEAUCE- CENTRE	5 886 \$	6 181 \$	6 799 \$	7 817 \$	26 684 \$
MRC LES APPALACHES	10 089 \$	10 594 \$	11 653 \$	13 401 \$	45 737 \$
VILLE DE LÉVIS	16 815 \$	17 655 \$	19 421 \$	22 334 \$	76 225 \$
SOUS-TOTAL	509 198 \$	514 660 \$	526 127 \$	545 042 \$	2 095 027 \$
CONTRIBUTION NON MONÉTAIRE	1 = 2 W				11 (888
UPA DE LA CHAUDIÈRE- APPALACHES	14 500 \$	15 000 \$	15 500 \$	15 500 \$	60.500 +
SOUS-TOTAL	14 500 \$	15 000 \$	15 500 \$	15 500 \$	60 500 \$
TOTAL	523 698 \$	529 660 \$	541 627 \$	560 542 \$	2 155 527 \$

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le taux horaire du service soit de 57 \$ pour l'année 2024.

QUE les services seront facturés aux municipalités au prorata des heures réelles utilisées.

ADOPTÉ

5.2 ENTENTE AGROALIMENTAIRE CHAUDIÈRE-APPALACHES 2024-2028

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adhère et contribue à l'entente sectorielle agroalimentaire de la région Chaudière-Appalaches pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2028 en partenariat avec les autres MRC de la région, l'UPA Chaudière-Appalaches et le MAMH pour une contribution de 29 349 \$ sur 4 ans.

QUE le préfet soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, ladite entente et ses avenants possibles.

ADOPTÉ

7094



2023-11-37

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.3 ENTRETIEN DES COURS D'EAU

- 5.3.1 ENTRETIEN D'UNE BRANCHE SANS NOM DU COURS D'EAU CORRIVEAU SITUÉE À SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD ET À BERTHIER-SUR-MER*
 - * Pour le sujet à l'îtem 5.3.1, M. Frédéric Jean mentionne être concerné par la demande d'entretien et il mentionne qu'il se retire de la rencontre pour ce point.
 - CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny réalisera des travaux d'entretien dans une branche sans nom du cours d'eau Corriveau à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et à Berthier-sur-Mer, se trouvant sur les lots nos 3 475 251-P, 3 475 252-P, 3 475 253, 3 475 254, 3 475 229, 3 475 230, 3 475 231-P et 3 475 233;
 - CONSIDÉRANT que les travaux, qui sont d'une longueur de 1156 mètres, sont estimés à environ 18 000 \$, plus taxes (en attente de soumissions). L'achat de matériels pour les ponceaux pourra être inclus dans les travaux au besoin des producteurs (ponceaux, géotextile, etc.), ainsi que les frais pour la réalisation des plans d'ingénierie (soumissions à venir);
 - CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny refacturera les frais administratifs (heures de gestion au coût estimé de 39 \$/heure et frais de déplacement) ainsi que les coûts globaux des travaux, aux municipalités de Saint-Françoisde-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer, le tout accepté par les propriétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux d'entretien de cours d'eau sur les lots nos 3 475 251-P, 3 475 252-P, 3 475 253, 3 475 254, 3 475 229, 3 475 230, 3 475 231-P et 3 475 233 estimés à 18 000 \$, plus taxes, incluant la réalisation de plans d'ingénierie, les travaux d'excavation, les frais administratifs et les matériaux reliés aux changements de ponceaux, et ce, conformément au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

- 5.3.2 ENTRETIEN D'UNE BRANCHE SANS NOM DE LA RIVIÈRE MORIGEAU SITUÉE À SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
 - CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny réalisera des travaux d'entretien sur une branche sans nom de la rivière Morigeau à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, se trouvant sur les lots nos 3 475 536, 3 475 535, 3 475 534, 3 475 533, 3 475 532, 3 475 531, 3 475 530, 4 363 476, 4 363 477, 4 363 478, 3 475 526, 3 475 525, 4 363 480 et 3 475 524;
 - CONSIDÉRANT que les travaux, qui sont d'une longueur de 1620 mètres, sont estimés à environ 25 000 \$, plus taxes (en attente de soumissions). L'achat de matériel pour les ponceaux pourra être inclus dans les travaux au besoin des



2023-11-38

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

producteurs (ponceaux, géotextile, etc.) ainsi que les frais pour la réalisation des plans d'ingénierie (soumissions à venir);

 CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny refacturera les frais administratifs (heures de gestion au coût estimé de 39 \$/heure et frais de déplacement) ainsi que les coûts globaux des travaux à la Municipalité de Saint-François-dela-Rivière-du-Sud, le tout accepté par les propriétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux sur les lots nos 3 475 536, 3 475 535, 3 475 534, 3 475 533, 3 475 532, 3 475 531, 3 475 530, 4 363 476, 4 363 477, 4 363 478, 3 475 526, 3 475 525, 4 363 480 et 3 475 524 estimés au global à 25 000 \$, plus taxes, incluant la réalisation de plans d'ingénierie, les travaux d'excavation, les frais administratifs et les matériaux reliés aux changements de ponceaux, et ce, conformément au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

5.3.3 ENTRETIEN D'UNE SECTION DU COURS D'EAU GIASSON À SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny réalisera des travaux d'entretien sur une section du cours d'eau Giasson à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se trouvant sur les lots nos 6 296 576, 3 475 765, 3 475 766 et 3 475 767;
- CONSIDÉRANT que les travaux, qui sont d'une longueur de 1069 mètres, sont estimés à environ 10 000 \$, plus taxes (en attente de soumissions). L'achat de matériel pour les ponceaux pourra être inclus dans les travaux au besoin des producteurs (ponceaux, géotextile, etc.);
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va refacturer les frais administratifs (heures de gestion au coût estimé de 39 \$/heure et frais de déplacement) ainsi que les coûts totaux des travaux à la Municipalité de Saint-François-dela-Rivière-du-Sud, le tout accepté par les propriétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux sur les lots nos 6 296 576, 3 475 765, 3 475 766 et 3 475 767 estimés au global à 10 000 \$, plus taxes, incluant les travaux d'excavation, les frais administratifs et les matériaux reliés aux changements de ponceaux, et ce, conformément au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ



2023-11-40

2023-11-41

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.3.4 ENTRETIEN D'UNE SECTION DE LA BRANCHE CANELLE-LAMONDE DU COURS D'EAU LA BLAGUE À SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
 - CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny réalisera des travaux d'entretien sur une section de la branche Cannelle-Lamonde du cours d'eau La Blague à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud se trouvant sur les lots nos 5 574 605, 5 574 604, 6 526 839 et 5 990 885;
 - CONSIDÉRANT que les travaux, qui sont d'une longueur de 500 mètres, sont estimés à environ 5 000 \$, plus taxes (en attente de soumissions). L'achat de matériel pour les ponceaux pourra être inclus dans les travaux au besoin des producteurs (ponceaux, géotextile, etc.);
 - CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny refacturera les frais administratifs (heures de gestion au coût estimé de 39 \$/heure et frais de déplacement) ainsi que les coûts totaux des travaux à la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, le tout accepté par les propriétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux sur les lots nos 5 574 605, 5 574 604, 6 526 839 et 5 990 885 estimés au global à 5 000 \$, plus taxes, incluant les travaux d'excavation, les frais administratifs et les matériaux reliés aux changements de ponceaux, et ce, conformément au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

- 5.3.5 ENTRETIEN D'UNE SECTION DU COURS D'EAU TÊTU À MONTMAGNY
 - CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny réalisera des travaux d'entretien sur une section du cours d'eau Têtu à Montmagny, se trouvant sur les lots nos 2 611 913 et 2 611 910;
 - CONSIDÉRANT que les travaux, qui sont d'une longueur de 184 mètres, sont estimés à environ 2 000 \$, plus taxes (en attente de soumissions). L'achat de matériel pour les ponceaux pourra être inclus dans les travaux au besoin des producteurs (ponceaux, géotextile, etc.);
 - CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny refacturera les frais administratifs (heures de gestion au coût estimé de 39 \$/heure et frais de déplacement) ainsi que les coûts globaux des travaux à la Ville de Montmagny, le tout accepté par le propriétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux sur les lots nos 2 611 913 et 2 611 910,



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

estimés au global à 2 000 \$, plus taxes, incluant les travaux d'excavation, les frais administratifs et les matériaux reliés aux changements de ponceaux, et ce, conformément au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

5.4 PFM3 - ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET DU PLAN D'ACTION MRC

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est à réviser sa politique familiale;
- CONSIDÉRANT que les municipalités ont établi leur plan d'action à partir desquels la MRC de Montmagny s'est inspirée pour élaborer son plan d'action;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. FRÉDÉRIC JEAN APPUYÉ PAR: M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte sa politique familiale révisée et son plan d'action.

ADOPTÉ

5.5 LOI 25

5.5.1 DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET/OU DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

CONSIDÉRANT que le préfet de la MRC de Montmagny, Mme Jocelyne Caron, a délégué la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels et/ou responsable de l'accès aux documents à Mme Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, au terme d'une délégation datée du 22 novembre 2023 faite en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, telle que modifiée par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires prend acte et autorise ladite délégation.

ADOPTÉ

5.5.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS, LA PROTECTION ET LA CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT le projet de la Politique sur l'accès aux documents, la protection et la confidentialité des renseignements personnels;

2023-11-42



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'adoption de la Politique sur l'accès aux documents, la protection et la confidentialité des renseignements personnels.

QUE, conformément à la Loi 25, le comité déjà nommé via la résolution n° 2023-10-11 soit bonifié d'une quatrième personne ayant des connaissances informatiques, soit M. Mathias Berlinger.

ADOPTÉ

5.6 FRR - REDDITION

CONSIDÉRANT le rapport préparé pour la reddition du FRR volet 2 pour l'année 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte le rapport soumis qui sera également publié sur le site Internet de la MRC de Montmagny et que la direction générale fasse le suivi requis auprès du MAMH pour le FRR volet 2 2021-2022.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE 6.1 AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun avis.

6.2 AGENT.E DE DÉVELOPEMENT TERRITORIAL

- CONSIDÉRANT la démarche pour l'embauche d'un.e agent.e de développement territorial;
- CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche effectuée par le comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'embauche de M. Tanios El Hayek à titre d'agent de développement territorial conformément aux conditions convenues entre les parties à compter du 15 janvier 2024.

ADOPTÉ

2023-11-45



2023-11-47

2023-11-48

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.3 AGENT.E DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- CONSIDÉRANT la démarche pour l'embauche d'un e agent e de développement touristique;
- CONSIRÉRANT la recommandation d'embauche effectuée par le comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'embauche de Mme Denise Michaud à titre d'agente de développement touristique conformément aux conditions convenues entre les parties à compter du 11 décembre 2023.

ADOPTÉ

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

6.4.1 PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL DE MONTMAGNY – DÉCISION DE LA CPTAQ

Point d'information sur la récente décision de la CPTAQ rejetant la demande d'exclusion de la zone agricole pour l'agrandissement du Parc industriel de Montmagny. Le motif principal de refus de la CPTAQ relève du fait qu'elle considère qu'il existe des espaces appropriés en zone industrielle ailleurs dans la MRC de Montmagny, et ce, sans égard aux besoins exprimés dans la demande, notamment pour le projet industriel de Maison Laprise.

La discrétion des commissaires telle qu'appliquée dans la décision pour l'évaluation des « espaces appropriés » représente un enjeu considérable pour le monde municipal en général en ce qu'elle limite de manière stricte les projets d'exclusion de la zone agricole.

6.5 PROGRAMME DE SUBVENTION TRANSPORT ADAPTÉ : SIGNATURES

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière pour le transport adapté avec le ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préfet, et le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, soient autorisés à signer le protocole d'aide financière pour et au nom de la MRC de Montmagny pour une aide financière de 278 273 \$ comme contribution de base pour 2023 pour le transport adapté.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7100



2023-11-49

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE NOVEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de novembre 2023 soit acceptée.

ADOPTÉ

Page I sur 4

				MR	C MONTMAGNY	16 n	novembre 2023
Liste des p	aiements	émis (Détaillée par N° chèque				
Poste Ba	nque:	54-112	-10-000				
Nº déboursé	Nº chèqu	e Lot	Date	Nº fourn.	Nom	Description	Montant
202301849 (I)			2023-11-03	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	BOX EMPLOI	1 649,91 \$
202301850 (I)			2023-11-03	39	RAYMOND CHABOT GRANT T	HONORAIRES MANDAT MARCHÉ	3 500,98 \$
202301852 (1)			2023-11-03	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	LOCATION DE VAISSELLE ASS. F	149,47 \$
202301853 (I)			2023-11-03	88	MUN, DE ST-PIERRE-DE-LA-R	CONT_ÉTUDE PATRIMONIALE É	1 600,00 \$
202301854 (I)			2023-11-03	119	MRC DE BELLECHASSE	REGL DEMOLITION MANDAT B	1 871,00 \$
202301855 (I)			2023-11-03	127	CARREFOUR JEUNESSE-EM	ACTIVITÉ BÉNÉFICE DU 25-10-20	750,00 \$
202301858 (I)			2023-11-03	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS SQ	234,31 \$
202301859 (I)			2023-11-03	677	CARREFOUR MONDIAL DE L'	CONTRIBUTION AU MÉNAGE CA	300,00\$
202301860 (I)			2023-11-03	688	SANI-FONTAINES INC.	DÉSINFECTION REFROIDISSEUR	41,39 \$
202301861 (I)			2023-11-03	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE OCTOBRE 2023	40 671,19 \$
202301862 (I)			2023-11-03	998	BISTRO LAFONTAINE	REPAS FOCUS GROUPE CONCO	623,44 \$
202301864 (I)			2023-11-03	1064	MULTI-SERVICES MONTMAG	CLÉS ÉD. BÉLANGER	22,89 \$
202301866 (I)			2023-11-03	1257	JAGUAR MÉDIA INC	FDA ABONNEMENT RIMQ 2024	695,60 \$
202301868 (I)			2023-11-03	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	78,75 \$
202301869 (I)			2023-11-03	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES	119,35 \$
202301870 (I)			2023-11-03	1826	SPÉCIALISTE DU CIRAGE	CIRAGES PLANCHERS ÉD BÉLA	6 726,09 \$
202301871 (I)			2023-11-03	1832	FQM EVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	10 127,38 \$
202301872 (1)			2023-11-03	1940	DIX-ONZE INC.	HÉBERGEMENT SITE INTERNET	1 448,69 \$
202301873 (I)			2023-11-03	2029	BRAVAD TECHNOLOGIES	CELLULAIRES ET ACCESSOIRES	1 765,63 \$
202301874 (I)			2023-11-03	2047	DESTINATION BEAUCE	VENDANGES ET AUTOCUEILLET	74,56 \$
202301875 (I)			2023-11-03	2072	EXPERIA PRODUCTIONS	TOURNAGE VIDÉOS MARCHÉ	4 091,96 \$
202301876 (1)			2023-11-03	2129	BUROPRO CITATION INC.	IMPRIMANTE BUR 1 ER ÉTAGE	2 114,39 \$
202301877 (1)			2023-11-03	2143	GÉOCENTRALIS	LICENCE 2E VERSEMENT	9 178.71 \$
202301878 (1)			2023-11-03	2178	DESIGNFUSION	RENOUVELLEMENT MAINTENAN	2 602 16 \$
202301879 (I)			2023-11-03	2491	JOURNAL COMMUNAUTAIRE		60,37 \$
202301880 (1)			2023-11-03	2492		SIGNATURE ÉLECTRONIQUE N. L.	24,91 \$
202301882 (1)			2023-11-03	2653	T T	PUBLICITÉ ASS FONDATION	19,00 \$
202301884 (I)			2023-11-03	2727		ENTREPOSAGE DU 9 OCTOBRE	166.71 \$
202301886 (1)			2023-11-03	2793	SÉBASTIEN QUIRION	HONORAIRES C03019PRR0163-0	2 148,19 \$
202301888 (1)			2023-11-03	2817	A.M.L CARON INC	COMPACTEUR PROJET CHEMIN	3 548,13 \$
202301889 (1)			2023-11-03	2818	DJ N'DLESS	PRESTATION JOURNÉE AGRICO	200,00 \$
202301890 (1)			2023-11-03	2819	ANDRÉ LELIÉVRE	HONORAIRES ENTRETIEN 284 R	180,00 \$
202301891 (I)			2023-11-03	2820	MDM (SUCCURSALE LÉVIS) 9		411,61 \$
202301893 (1)			2023-11-03	2822		FRR4-2023-10-01 SPA NORDIQUE	50 000,00 \$
202301899 (1)			2023-11-01	549		ASSURANCES COLLECTIVES NO	13 461,78 \$
202301910 (I)			2023-11-10	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	BOX EMPLOI: WEB	713.43 \$
202301911 (1)			2023-11-10	49	TOURISME CHAUDIERE-APP		373,67 \$
202301911 (1)			2023-11-10	59		CONTRIBUTION FINANCIÈRE DR	20 000.00 \$
202301912 (1)			2023-11-10	102		CONTRIBUTION FINANCIERE DR	
202301915 (1)			2023-11-10	137			
202301915 (I)			2023-11-10	206		CONTRIBUTION MUNICIPALE 202	1 500,00 \$
202301916 (I)			2023-11-10	206	INFOTECH	FORM WEBINAIRE MRC & RÉGI	655,36 \$
202301917 (1)			2023-11-10	240	FORTIN, MYRIAM	DÉPLACEMENTS DU 22 OCTOBR	10,00 \$

Usager: cpmrc15



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

16 novembre 2023

Liste des p	Liste des paiements émis (du 2023-11-01 au 2023-11-17) Détaillée par							
Nº déboursé	Nº chèque	Lot	Date	Nº fourn.	Nom	Description	Montant	
202301918 (I)			2023-11-10	457	GAGNĖ, VALĖRIE	DÉPLACEMENTS 29 OCTOBRE A	208,55 \$	
202301919 (I)			2023-11-10	555	RENÉ SAMSON INC.	LOCATION PANNEAU ÉCLAIRAG	3 046,84 \$	
202301920 (I)			2023-11-10	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS DU 22 OCTOBR	207,80 \$	
202301921 (I)			2023-11-10	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS ÉD BÉLANGER	101,62 \$	
202301922 (I)			2023-11-10	677	CARREFOUR MONDIAL DE L'	CONTRIBUTION FINANCIÈRE PR	3 000,00 \$	
202301923 (I)			2023-11-10	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	S, GESTION IMM, ROUSSILLON: L	1 464,36 \$	
202301924 (I)			2023-11-10	1022	DIONNE, JEAN	INSTALLATION TUNNELS SQ	1 078,64 \$	
202301925 (I)			2023-11-10	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE IMMIGRATION 23/10	1 197,69 \$	
202301926 (I)			2023-11-10	1093	MAHEU & MAHEU	ENTENTE GESTION PARASITAIR	134,89\$	
202301927 (I)			2023-11-10	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENTS DU 22 OCTOBR	294,00 \$	
202301928 (1)			2023-11-10	1189	MORNEAU, ÉRIC	DÉPLACEMENTS 22 OCTOBRE A	315,84 \$	
202301929 (I)			2023-11-10	1264	LEULLIER, MARTINE	DÉPLACEMENTS DU 04-10 AU 23-	131,53 \$	
202301930 (I)			2023-11-10	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENTS DU 28 OCTOBR	361,45 \$	
202301931 (I)			2023-11-10	1312	GAUTHIER, CHARLES	DÉPLACEMENTS DU 22 OCTOBR	123,19\$	
202301932 (1)			2023-11-10	1313	BERLINGER, MATHIAS	DEPLACEMENTS DU 22 AU 28 O	234,98 \$	
202301933 (I)			2023-11-10	1379	DENONCOURT, AMÈLIE	DÉPLACEMENTS DU 22 OCTOBR	257,78 \$	
202301935 (I)			2023-11-10	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 29 OCTOBR	265,09 \$	
202301936 (I)			2023-11-10	1656	BTLP AVOCATS INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	86,23 \$	
202301937 (1)			2023-11-10	1723	BOUSQUET, AURÉLIE	DÉPLACEMENTS DU 22 OCTOBR	166,16 \$	
202301938 (I)			2023-11-10	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	PONCEAU	4 872,01 \$	
202301939 (1)			2023-11-10	1832	FOM EVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	10 127,38 \$	
202301940 (I)			2023-11-10	1862	DRAINAGES DES DEUX RIVE	PONCEAUX	14 895,01 \$	
202301941 (I)			2023-11-10	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 29 CTOBRE	191,22 \$	
202301942 (1)			2023-11-10	1968	TERMINIX CANADA	CONTRAT SERVICE PIGEONS	443,77 \$	
202301943 (I)			2023-11-10	2018	BASE 132	MAJ SITE SECTION RÈGLEMENT	1 718,87 \$	
202301944 (1)			2023-11-10	2049	VORMS, THIERRY	DÉPLACEMENTS DU 22 OTOBRE	48,00 \$	
202301945 (I)			2023-11-10	2075	GINGRAS, ALEXANNE	DÉPLACEMENTS DU 22 AU 28 OC	46,80 \$	
202301946 (I)			2023-11-10	2129	BUROPRO CITATION INC.	CASQUE D'ÉCOUTE: CHANTAL P	1 472,23 \$	
202301947 (I)			2023-11-10	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS DU 28 OCTOBR	286,15 \$	
202301948 (I)			2023-11-10	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURES ÉLECTRONIQUES	24,91 \$	
202301949 (1)			2023-11-10	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 19 OC	144,00 \$	
202301951 (I)			2023-11-10	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN DU POSTE SQ MONT	953,72 \$	
202301952 (1)			2023-11-10	2599	CIDADE, HAMILTON	DÉPLACEMENTS OCTOBRE 2023	948,71 \$	
202301954 (1)			2023-11-10	2711	ALSIRET, GAËL	DÉPLACEMENTS DU 22 AU 28 OC	16,99 \$	
202301955 (I)			2023-11-10	2727	GESTION BO, MONT EXPERT	ENTREPOSAGE DU 9 NOVEMBRE	166,71 \$	
202301956 (I)			2023-11-10	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 22 AU 28 OC	69,60 \$	
202301957 (i)			2023-11-10	2782	MÉLISSA GAGNÉ	DÉPLACEMENTS DU 22 AU 28 OC	160,38 \$	
202301958 (I)			2023-11-10	2801	CAROLINE DUMONT	DÉPLACEMENTS DU 22 OCTOBR	216,30 \$	
202301960 (I)			2023-11-10	2825	SOPHIE HARVEY	DĚPLACEMENTS DU 29 OCTOBR	57,66 \$	
202301967 (I)			2023-11-02	17	REVENU CANADA	DAS DU 16 AU 31 OCTOBRE 2023	10 063,84 \$	
202301968 (I)			2023-11-02	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DU 16 AU 31 OCTOBRE	779,04 \$	
202301969 (I)			2023-11-02	1406	POSTALIA CANADA INC.	REMPLISSAGE TIMBREUSE	574,88 \$	
202301970 (I)			2023-11-02	17	REVENU CANADA	DAS DU 16 AU 31 OCTOBRE 2023	1 120,32 \$	

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 4

MRC MONTMAGNY

16 novembre 2023

Liste des paiements émis (du 2023-11-01 au 2023-11-17)						Détaillée par N° chèque			
Nº déboursé	Nº chèque	Lot	Date	Nº fourn	Nom	Description	Montant		
202301971 (I)			2023-11-10	268		AIDE FIN, 1ER VERS, PROJET PIL	47 750,00 \$		
202301976 (I)			2023-11-17	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE		598,17 \$		
202301977 (I)			2023-11-17	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ JOURNÉE IMMOBILIÈ	507,62\$		
202301978 (I)			2023-11-17	39	RAYMOND CHABOT GRANT T	HONORAIRES PROF. FONDS RE	1 026,15 \$		
202301979 (I)			2023-11-17	206	INFOTECH	AJOUT POSTE REQUÊTE M, CHA	11 060,60 \$		
202301980 (I)			2023-11-17	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	TRANSPORT ACTIVITÉ 26-10-202	100,00 \$		
202301982 (I)			2023-11-17	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS ÉD. BÉLANGER	101,62 \$		
202301983 (I)			2023-11-17	998	BISTRO LAFONTAINE	FORMATION MAIRES 25-10-2023	557,30 \$		
202301984 (I)			2023-11-17	1665	MONT-BELAIR	BOUTEILLES D'EAU	52,50 \$		
202301985 (1)			2023-11-17	1756	6TEM TI	MENSUALITÉ OFFICE 365 OCTOB	10 603,91 \$		
202301986 (1)			2023-11-17	1834	CORPORATION ENTRE CIEL	SUBVIFRR INNOVATION 2E VERS	6 250,00 \$		
202301987 (I)			2023-11-17	2129	BUROPRO CITATION INC.	COLLE -RUBAN-MARQUEURS	67,70\$		
202301988 (I)			2023-11-17	2132	RÉPARE TECH INC.	CÂBLE USB-C VERS USB	51,74 \$		
202301990 (I)			2023-11-17	2587	DE LA DURANTAYE, PATRICI	TRANSPORT PROJET MARTINIQ	800,00 \$		
202301992 (I)			2023-11-17	2664	IAN CHARTRAND	HONORAIRES PROF.	5 440,62 \$		
202301993 (I)			2023-11-17	2808	TETRA TECH QLINC	PLAN INTERVENTION EN STRUC	118 204,40 S		
202301994 (I)			2023-11-09	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S	MOIS COURANT	89,37 \$		
202301995 (I)			2023-11-09	386	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ SAINTE-LUCIE	52,95 \$		
202301996 (I)			2023-11-15	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISE DU 16 AU 31 OCTOBRE	3 997,16 \$		
202301999 (1)			2023-11-17	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE	FORMATION C. DUMONT: INITIATI	22 462,00 S		
202302000 (1)			2023-11-17	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ LOGEMENT	353,56 S		
202302001 (1)			2023-11-17	126	MRC DE L'ISLET	RENCONTRE : ZONE AMÉNAGIST	20,70 S		
202302002 (I)			2023-11-17	1538	FQM SERVICES, COOP, DE S	RÉINITIALISATION DE LA TABLET	251,80 \$		
202302003 (I)			2023-11-17	2106		VIDANGES FOSSES SEPTEMBRE	3 521,51 \$		
202302004 (1)			2023-11-17	2129	BUROPRO CITATION INC.	CARTOUCHE ENCRE + PAPIER H	1 065,42 \$		
202302007 (1)			2023-11-17	2834		TROPHÉE RECONNAISSANCE M	122,97 \$		
202301851 (1)	10966		2023-11-03	83		LOYER SAINTE-LUCIE NOVEMBR	458,00 S		
202301856 (I)	10967		2023-11-03	190		ALIMENTS PROMENADE GOURM	149.50 \$		
202301657 (I)	10968		2023-11-03	292		ADHÉSION 20-10-2023 AU 14-10-2	542,47 \$		
202301863 (I)	10969		2023-11-03	1056	ATELIER DÉCOR MERCIER IN		1 034,09 \$		
202301865 (1)	10970		2023-11-03	1182	LE PLACOTEUX	PUBLICITÉ 2023-10-04	1 093,41 S		
202301867 (1)	10971		2023-11-03	1391	DIFFUSION SUZETTE COUILL		32.19 \$		
202301881 (1)	10971		2023-11-03	2630		. ENTRETIEN PLATE-BANDE SQ	670.32 S		
	10972		2023-11-03	2723	PRODUITS NOVACO	PAPIER À MAINS / SAVON	156,54 S		
202301883 (I)	10973		2023-11-03	2733		ANIMATION FABLAB MONTMAGN	585,00 \$		
202301885 (I)				2816	QUÉBECOR MÉDIAS VENTES				
202301887 (I)	10975		2023-11-03				5 450,85 \$		
202301894 (I)	10977		2023-11-03	2823	LES ENTREPRISES PASCAL		3 569,97 \$		
202301895 (I)	10978		2023-11-03	2824	9312-2844 QUÉBEC INC	CAMION PROJET CHEMIN LIMITE	3 636,08 \$		
202301914 (I)	10979		2023-11-10	104		CONCOURS LIVRE RÉVOLUTION	1 137,62 \$		
202301934 (f)	10980		2023-11-10	1402	FRANCOTYP-POSTALIA CAN		91,89 \$		
202301950 (1)	10981		2023-11-10	2502		PUBLICITÉ PROMENADE GOURM	73,58 \$		
202301953 (1)	10982		2023-11-10	2694		MATÉRIEL PROJET PADF CHEMI	11 749,38 \$		
202301959 (1)	10983		2023-11-10	2824	9312-2844 QUÉBEC INC	PROJET PADF CHEMIN LIMITES	10 232,78 \$		

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 4



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

Nº déboursé	Nº chèque	Lot	Date	Nº fourn.	Nom	Description	Montant
202301961 (I)	10984		2023-11-10	2827	LECLERC COMMUNICATIO	ON I CAMPAGNE PROBABLEMENT PR	4 776,06 \$
202301962 (I)	10985		2023-11-10	2828	LECLERC COMMUNICATIO	IN I CAMPAGNE PROBABLEMENT PR	1 264,73 \$
202301963 (I)	10986		2023-11-10	2829	SUBV. PRR C03019 PRR01	61	15 813,70 \$
202301964 (1)	10987		2023-11-10	2830	SUBV. PRR C03019NPRR0	163	2 255,17 \$
202301965 (1)	10988		2023-11-10	2831	SUBV. PRR C03019NPRR	163	1 732,30 \$
202301981 (I)	10990		2023-11-17	504	FOND-JEUNESSE DE LA C	OT CONTRIBUTION SOUPER AGAPE	650,00 \$
202301989 (1)	10991		2023-11-17	2555	VIRTUA	INSTALLATION POP-UP	194,02 \$
202301991 (I)	10992		2023-11-17	2660	SANI ETCHEMIN INC	LOCATION DE TOILETTE FONDS	1 494,68 \$
202301998 (I)	10993		2023-11-17	12	DE L'INFOR, SUR LE MUT	FATION JUIN 2023	1 649,00 \$
202302005 (I)	10994		2023-11-17	2821	FORVICO INC	PAIEMENT DE PERMIS EN DOUB	30,00 \$
202302006 (I)	10995		2023-11-17	2833	SUBVENTION PRR C03019	PRR01	13 601,94 \$
Total des	paiements	émis a	vec le pos	ste 54-11	2-10-000	-	694 211,39 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 114 264,61 \$ Total des dépôts direct

579 946,78 \$ 694 211,39 \$

Usager: cpmrc15

Page 4 sur 4

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 694 211,39 \$.

8.2 **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

L'état estimé au 31 décembre 2023 a été déposé à la session du 14 novembre 2023.

MARGE DE CRÉDIT - HAUSSE 8.3

CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire d'augmenter la marge de crédit à 750 000 \$;

> IL EST PROPOSÉ PAR: M. ALAIN ROBERT APPUYÉ PAR: M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à effectuer une demande d'augmentation de la marge de crédit à 750 000 \$.

QUE le préfet et la directrice générale (ou le directeur général



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

adjoint) soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Montmagny tous les documents requis à cet effet.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 STQ – BATEAU D'HIVER À L'ISLE-AUX-GRUES

CONSIDÉRANT la problématique vécue par les citoyens de l'Isleaux-Grues en ce qui concerne le bateau d'hiver pour les ravitaillements;

2023-11-51

2023-11-52

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ALAIN ROBERT APPUYÉ PAR: MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la Municipalité de l'Isle-aux-Grues dans ses démarches visant à assurer le ravitaillement et l'accès à un bateau durant la période où seule l'avion permet la mobilité suite à l'arrêt des activités du traversier de la STQ.

ADOPTÉ

11. <u>ÉLECTIONS</u>

11.1 POSTE DE PRÉFET

11.1.1 DÉPÔT DE CANDIDATURE(S) REÇUE(S)

Une seule candidature a été reçue au poste de préfet, soit:

M. Frédéric Jean

11.1.2 ÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'une seule candidature a été reçue au poste de préfet;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. BRUNO GAGNÉ APPUYÉ PAR: M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Frédéric Jean soit nommé préfet de la MRC de Montmagny pour un mandat de deux années.

ADOPTÉ

11.2 POSTE DE PRÉFET(E) SUPPLÉANT(E)

11.2.1 DÉPÔT DE CANDIDATURE(S) REÇUE(S)

Une seule candidature a été reçue au poste de préfet suppléant, soit :

- M. Gilles Giroux



2023-11-53

2023-11-54

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

11.2.2 ÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'une seule candidature a été reçue au poste de préfet suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Gilles Giroux soit nommé préfet suppléant pour un mandat de deux années.

ADOPTÉ

12. SIGNATAIRES DES COMPTES BANCAIRES

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LES COMPTES BANCAIRES DE LA MRC DE MONTMAGNY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Caisse populaire Desjardins de Montmagny soit informée que les personnes suivantes soient autorisées à être les signataires sur les comptes bancaires de la MRC de Montmagny (2 signatures sur 4):

M. Frédéric Jean, préfet

<u>Ou</u>

M. Gilles Giroux, préfet suppléant

Et

Mme Nancy Labrecque, directrice générale

<u>Ou</u>

M. Daniel Racine, directeur général adjoint.

ADOPTÉ

13. ALLIANCE DE L'EST S.A.

2023-11-55

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Frédéric Jean soit également le représentant de la MRC de Montmagny sur le Conseil d'administration de l'Alliance de l'est S.A. suite à sa nomination comme préfet de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

14. LISTE DES COMITÉS - NOMINATION EN JANVIER 2024

La liste des comités est transmise aux élus pour nomination à la session de janvier 2024.



No de résolution 2023-11-56

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

15. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 19h43.

ADOPTÉ

Josefyne Caron, préfet Fudeux Jean Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-très.